GENAPPE

« Une démarche pour la démocratie et la transparence »

Le groupe Be Genappe tient à réagir aux affirmations contenues dans l'article relatif à la décision du Conseil d'État concernant les élections communales du 13 octobre 2024.

« Contrairement aux accusations portées par la liste MR-Les Engagés, notre démarche n'a jamais eu pour objectif d'instrumentaliser la justice ni de semer le doute sur le processus électoral. Nos recours ont été motivés par un souci de transparence et d'équité, fondements de toute démocratie digne de ce nom », indiquent Vincent Girboux et les membres de la liste Be Genappe en réponse à notre article publié le 7 février dans un communiqué qui explique que le rapport de l'Auditorat et l'arrêt du Conseil d'État ne signifient pas que toutes les pratiques observées soient conformes aux règles électorales.

« Nos recours s'appuyaient sur des faits concrets et documentés, notamment :
– des urnes non scellées correctement à leur arrivée au bureau de dépouillement, ce qui a été consigné dans le procès-verbal grâce à l'insistance de notre témoin ;
– des bulletins de vote dont l'origine était incertaine en raison de l'absence de cachets réglementaires ;
– 39 certificats médicaux justifiant des procurations ont été détruits sans explication, entraînant autant de procurations irrégulières, comme l'a reconnu le Service public de Wallonie. Un nombre similaire de bulletins a dû être écarté également pour des procurations irrégulières ;
– des pratiques douteuses en matière de dépenses électorales et de communication, incluant le dépassement de budgets et l'utilisation de ressources publiques à des fins électorales.
Ces éléments ne sont ni "rocambolesques" ni "affligeants", mais bien des faits concrets qui méritaient une analyse approfondie.
Nous avons choisi de mener ces recours dans l'intérêt de la démocratie locale et non par esprit de revanche. Nous avons d'ailleurs volontairement évité toute communication publique avant la décision du Conseil d'État afin de ne pas influencer la procédure. Les frais de procédure ont été assumés par la liste Be Genappe dans ce recours en réformation de la décision du Collège des élections locales. Le choix d'intervenir via un bureau d'avocat prestigieux, et les coûts qui en découlent, n'était pas obligatoire et appartient à Stéphanie Bury et Gérard Couronné.
Si la justice a estimé que ces irrégularités ne justifiaient pas l'annulation du scrutin, elles demeurent néanmoins réelles et préoccupantes. Il est inacceptable que la majorité minimise ces faits en les tournant en dérision. La démocratie exige vigilance et responsabilité. Nous restons mobilisés pour une gouvernance locale intègre et transparente, et nous continuerons à défendre les principes d'équité électorale et de justice. »

EDA – 70637643735

Vincent Girboux.